



2024-64

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :  
En exercice : 19  
Présents : 15  
Votants : 19

L'an deux mil vingt-quatre le 1<sup>er</sup> juillet à 20h00  
Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.

Date de la convocation : 25/06/2024

Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Serge ABOULIN,  
Laëtitia PRADINES, Christiane PAUZON, Bernadette PELISSIER,  
Christian GIRARD, Raymonde HABOUZIT, Denis CLAMENS,  
Patrice LHOSTE, Thierry SOLEILHAC, Roland SEUX,  
Sabine JOUVHOMME, Anne-Marie TORE, Sébastien GAGNE

Excusés :

Valérie GAGNE qui a donné procuration à Laëtitia PRADINES  
Christine SIMON qui a donné procuration à Bernadette PELISSIER  
Michel BEGON qui a donné procuration à Christian GIRARD  
Gilles AUDRAS qui a donné procuration à Franck PAILLON

Secrétaire de séance : Danièle VALLERY

**OBJET : AVENANT N°2 AU MARCHÉ POUR LA MISSION DE MAÎTRISE  
D'ŒUVRE CONCERNANT LA RENOVATION DU CENTRE SOCIO CULTUREL**

Monsieur le Maire rappelle que le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué le 28 novembre 2022 au groupement ENCRAGE ARCHITECTURE-AVP, ECONOMIE-AVP INGENIERIE, et BET ROCHARD, pour une rémunération totale de 91 500 € HT soit un taux de rémunération à 7.50 % du montant des travaux HT estimé à 1 220 000 €.

À la suite du projet arrêté au terme de l'APD un 1<sup>er</sup> avenant a été signé le 9 juin 2023.

Par délibération 2024-39 en date du 12 avril 2024, un avenant n° 2 a été validé compte tenu de l'évolution du projet et des travaux devenus nécessaires pour la partie gymnase. Il convient à présent de revoir cet avenant car des travaux sont devenus nécessaires pour la partie gymnase. En effet, en raison des fuites constatées sur la couverture en raison de la mauvaise intégration des panneaux photovoltaïques, il s'avère nécessaire de remplacer la couverture du gymnase et l'installation photovoltaïque

L'APD de la tranche 2 a été mis à jour pour une répartition suivant :

Travaux tranche 2 : 452 350€ HT

Remplacement de la couverture : 232 005€ HT

Remplacement de l'installation Photovoltaïque : 125 000€ HT



2024-64

Incidence financière de l'avenant :

Montant de l'avenant 2 / avenant 1 :

Montant HT : 26 201,67€

Montant TTC : 31 442,00€

% d'écart introduit par l'avenant : + 23%

Montant de l'avenant 2 / marché :

Montant HT : 47 565,61€

Montant TTC : 57 078,73€

% d'écart introduit par l'avenant : + 52%

Nouveau montant du marché public :

Montant HT : 139 065,61 €

Montant TTC : 166 878,73 €

Cet avenant ° 2 remplace donc l'avenant 2 validé le 12 avril dernier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- VALIDE l'avenant n° 2 à la mission de maîtrise d'œuvre comme explicité ci-avant ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à la concrétisation de ce dossier.

Le Maire,  
Franck RAILLON

La secrétaire de séance,  
Danièle VALLERY

Fait et délibéré le 01/07/2024  
Pour extrait certifié conforme